



LES VOIX DE LA PRISON

(1903 - 2010)



Henrard Roger, *Vue aérienne de la prison d'arrêt de Rennes, photographie prise entre 1948 et 1972, Musée de Bretagne, Rennes.*

la Maison d'arrêt de la ville de Rennes. Cette prison, qui primitivement était complètement isolée, est aujourd'hui, à l'est, sur la rue de Fougères, et au nord, sur la rue Lesage, dominée par des maisons particulières. Rien de plus facile à présent que d'établir des communications entre les détenus et les personnes qui habitent ces maisons. Rien de plus facile aux individus libérés que de communiquer avec leurs anciens co-détenus, en leur jetant de la rue de Fougères, par-dessus le chemin de ronde, des objets qui n'ont qu'une largeur de 4 à 5 mètres à franchir pour tomber dans les cours des prisonniers.

Rapports et délibérations du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, séance du 7 avril 1875, p. 41, Gallica (BNF).

Photo de couverture : Ch. Gentileau



La construction de la nouvelle maison d'arrêt. — Les travaux de construction de la nouvelle maison d'arrêt de Rennes vont commencer très prochainement. D'ici un mois, l'installation sera prête et les bêtes habituels de la vieille prison de la rue de Fougères pourront faire des vœux tendant à ce qu'on les transporte au plus tôt dans ce charmant séjour. Ils y auront bon air et toutes les facilités, sauf la liberté. Mais elle les inquiète peu, ces bons récidivistes. Aussitôt mis sur la rue, ils ne demandent qu'à réintégrer le domicile d'où ils sortent.

« La construction de la nouvelle maison d'arrêt », L'Ouest-Eclair, 5 avril 1900, p. 2, Gallica (BNF).

INTRODUCTION

La nouvelle maison d'arrêt de Rennes, qui ouvre ses portes en 1903, remplace une prison construite en 1840, rue de Fougères. À la fin du XIX^e siècle, en raison de la croissance urbaine de la ville, cette prison se trouve entourée de maisons particulières ce qui rend possible la communication entre les détenus et l'extérieur. L'état sanitaire laisse à désirer et l'espace vient rapidement à manquer. Depuis la loi du 5 juin 1875, la cellule est la norme du régime carcéral. En isolant les détenus, on espère ainsi éviter la propagation du « vice » en prison. Plutôt que d'agrandir l'ancienne prison désormais bien insérée dans le tissu urbain, le conseil général d'Ille-et-Vilaine décide donc d'en construire une nouvelle, plus à l'écart de la ville. La conception de ce nouvel édifice est confiée à l'architecte Jean-Marie Laloy. Les travaux de construction commencent en 1898, sur un terrain situé au sud de la ville. Cette nouvelle prison présente un plan en croix latine, avec une rotonde centrale et trois nefs à coursive distribuant les cellules. Elle ouvre ses portes le 15 octobre 1903 et compte alors 177 cellules. Il s'agit d'une maison d'arrêt, de correction et de justice; cela signifie qu'elle accueille à la fois des prévenus (maison d'arrêt), des accusés (maison de justice), et des condamnés (maison de correction).

Des détenus de Jacques-Cartier sont restés célèbres : Fernand Lagadec et Maurice Pilorge, guillotiné devant les portes de la prison, le premier en 1922 suite à une condamnation pour un paricide et le second pour meurtre en 1939, ou encore le résistant Pierre Brossolette dont les cendres sont au Panthéon. Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, les événements historiques modifient le profil de certaines personnes incarcérées. Ainsi, après la Libération on y trouve des officiers et des soldats allemands jugés par un tribunal militaire français au Parlement de Bretagne; puis lors de la guerre d'Algérie, des indépendantistes algériens et des membres de l'OAS y sont enfermés. Ultérieurement, seront incarcérés des indépendantistes bretons, des réfractaires au service militaire, des objecteurs de conscience, des témoins de Jéhovah... Cela dit, la plupart des détenus de cette prison sont des prisonniers de droit commun, qui sont restés dans l'anonymat.

Un siècle après son ouverture, la prison Jacques-Cartier, tout comme l'établissement qu'elle a remplacé en 1903, se trouve insérée dans le tissu urbain. En 2010, les détenus doivent quitter leur prison pour le centre pénitentiaire de Vezin-le-Coquet, situé route de Lorient.

Deux piliers du modèle carcéral : l'isolement et la nécessité du travail



Le 31 décembre 1903, soit quelques mois après l'ouverture de ses portes, 113 personnes sont incarcérées dans la maison d'arrêt, de justice et de correction de Rennes : 90 hommes et 23 femmes. L'isolement des détenus représente un pilier du modèle carcéral, tout comme la nécessité du travail. Depuis 1791, le travail est obligatoire pour les condamnés et seules quelques catégories de détenus y échappent (comme les prévenus).

D'après un rapport d'inspection de 1929, en plus des services qui ont trait à la vie quotidienne de la prison, les détenus travaillent aussi dans des ateliers de paillage de chaise et de confection de sacs en papier. À cette date, la prison compte 164 détenus, 145 hommes et 19 femmes, répartis en différentes catégories en fonction de leur statut pénal (prévenus, condamnés, dettiers, passagers). Ce rapport témoigne également de la comptabilité des punitions infligées au sein de la prison (227 au total pour l'année 1928).

En haut :
Union photographique
française, Prison de la
Grande-Roquette, Paris,
entre 1898 et 1900,
photographie,
Musée Carnavalet, Paris.

Ci-contre :
Armand-Désiré Gautier,
Cellule 62 dépôt de la
Préfecture de Police, 1871,
dessin, Musée Carnavalet,
Paris.

La lettre de Charles T., horloger-graveur derrière les barreaux



Armand-Désiré Gautier,
Intérieur de la prison
Mazas, 1871, dessin,
Musée Carnavalet, Paris.

Le 23 janvier 1911, Charles T., qui purge une peine de quatre mois d'emprisonnement à la prison départementale de Rennes, écrit une lettre au « directeur des prisons ». Dans cette lettre, cet homme de 38 ans, originaire de Saint-Malo, évoque le travail au sein de la prison. Comme la plupart des maisons d'arrêt, de justice et de correction, l'établissement rennais fonctionne sur le modèle de l'entreprise générale : c'est l'entrepreneur Pelletier qui a en main la vie économique de la prison et qui fait donc travailler les détenus. Dans cette lettre, Charles T. demande l'autorisation d'exercer son métier d'horloger-graveur durant sa détention, et non d'être affecté à l'atelier de brosseur. Cette autorisation lui est accordée mais le détenu devra payer une redevance de 0,45 francs par jour à l'entreprise Pelletier. La somme de 0,45 francs que doit verser Charles T. à cette entreprise vise à la dédommager du manque à gagner. La qualification d'horloger permet ainsi à cet homme de poursuivre une activité professionnelle plus lucrative entre les murs de la prison. Il n'est pas le seul dans ce cas-là. En juillet 1911, une autorisation similaire est accordée à Louis M., horloger-bijoutier à Dinard, condamné à trois ans de prison.

POUR ALLER PLUS LOIN

Sur l'histoire des systèmes pénitentiaires en Europe, Elsa Génard : *Formes et réformes des systèmes pénitentiaires en Europe (XIX^e-XX^e siècles)* – Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe, ISSN 2677-6588. Voir le QR code ci-contre.



Les années noires

Jacques-Cartier : une antichambre de la déportation

L'occupant allemand arrive à Rennes le 18 juin 1940. Les résistants sont alors considérés comme des «terroristes» par la Gestapo qui les traque sans relâche. Des hommes et des femmes se retrouvent emprisonnés à Jacques-Cartier, avant d'être déportés, pour la plupart, dans des camps de concentration et d'extermination nazis.

Rescapé, Georges Kieffer nous laisse un témoignage de ce que subissent ses compagnons dans les murs de la prison, «dans l'angoisse du sort qui leur [est] réservé, à eux, à leurs familles, à leurs amis engagés dans la résistance¹». Après la dénonciation du réseau Oscar-Parson, Buckmaster, pour lequel il est agent de renseignements, il est interné à la prison Jacques-Cartier pendant huit mois. Alsacien, il est condamné à mort pour trahison contre l'Allemagne.

Il se souvient, à leur arrivée, de la séparation des différents membres d'un même réseau ou d'une même famille. Les détenus sont enfermés à quatre ou cinq par cellule. Sans aucune occupation, «certains prient, d'autres marchent de long en large dans leur "cage"». Une sortie dans les petites cours murées autour du mirador leur est accordée tous les quinze jours. Ils ont droit à deux visites par semaine. Parfois, un soldat allemand désigne l'un d'entre eux comme otage, avant de le fusiller. Georges Kieffer sert d'interprète, notamment lors des interrogatoires subis par le général



Georges Kieffer
(Strasbourg 1920-Dinan
2021), archives privées.

Guillaudot². Au sous-sol, il assiste aux séances de torture, dans une pièce où la milice française soumet les prisonniers à la question : un «*bain de sang à chaque fois*». Des soldats allemands réprimaient parfois l'extrême violence des miliciens français.

À l'approche des Américains à Rennes, 800 prisonniers se retrouvent dans la cour de la prison en présence de seulement huit gardiens. Quelques instants, ils croient en leur liberté, mais ils doivent réintégrer leurs cellules, avant le départ du tristement fameux «train de Langeais» les 2 et 3 août 1944, dernier convoi, après tant d'autres, vers les camps de la mort.

Après la guerre, des miliciens et des nationalistes bretons qui ont collaboré à l'arrestation des résistants sont détenus à Jacques-Cartier, jugés et pour certains exécutés. Dès 1946, dans le quartier Sud-Gare, la ville de Rennes attribue à de nombreuses rues le nom de résistants déportés : Jean Nobilet, Louis et René Moine... La caserne boulevard Clémenceau est nommée «Caserne Général Maurice Guillaudot».

² Le général Guillaudot (1893-1979) est compagnon de la Libération, résistant sous l'Occupation.

¹ Témoignage recueilli par Véronique Pelichet-Nobilet en janvier 2021.

Les Nobilet, une famille de résistants

Comme beaucoup de réseaux de résistance, le réseau Oscar-Parson, Buckmaster, SOE (Special Operations Executive), service de renseignements créé par Winston Churchill, a payé un lourd tribut dans son combat contre le nazisme. Jean Nobilet est pressenti par ce réseau pour recevoir un parachutage d'armes sur les terres de son exploitation à Saint-Brieuc-des-Iffs et accueillir un officier radio britannique. Il est arrêté sur dénonciation le 28 novembre 1943 et interné à la prison Jacques-Cartier, avec son frère Albert, ses deux fils Mary et Jean-Baptiste — respectivement âgés de 17 et 16 ans — ses deux employés Eugène Charpentier et Henry Levey, un autre membre du réseau Louis Moine, et l'officier britannique George Clement.



Pendant sa détention, Jean Nobilet a la joie de voir son plus jeune fils entrer dans sa cellule et venir l'embrasser. Le jeune homme, qui occupe la cellule 32, a été désigné par un gardien pour balayer le couloir. En passant devant le n° 45, il ne peut résister au désir de coller son œil au «mouchard³» pour voir au moins le visage de son père. Le soldat allemand qui l'observe, pris de pitié, ouvre la porte quelques instants qui sont pour le père et le fils des secondes d'affectueux réconfort. Sa famille conserve une lettre écrite par l'un de ses fils

quelques jours après la capitulation du Troisième Reich, dans laquelle on peut lire :

Mauthausen, le 12 mai 1945

*Chère Maman, chères sœurs,
(...) Je crois bien qu'il ne vous en
reviendra que le sixième; c'est-à-dire que
je dois rester le seul vivant (...)
Votre fils qui vous revient,*

Petit Jean

³ À travers la porte, épaisse et lourde, un trou permet au gardien de voir dans la cellule sans être vu.

En haut :
Jean Nobilet (Tréverien 1888-Mauthausen 1944), archives privées.

Ci-contre :
Mary Nobilet (Saint-Brieuc-des-Iffs,
1925-Mauthausen 1945) et Jean-Baptiste Nobilet
(Saint-Brieuc-des-Iffs, 1927-Rennes, 2014).
Photographie des deux frères prise trois ans avant
leur arrestation, archives privées.



D'Alger à Rennes



«Pour tous ces condamnés ou internés», La Défense, Journal mensuel de secours populaire français, juin 1961, p. 6 et 7, Gallica (BNF).

Le 5 juillet 1962, l'Algérie devient indépendante à l'issue de huit ans de guerre. Cette décolonisation voit non seulement les deux communautés française et algérienne s'affronter mais aussi s'opposer, à l'intérieur de chacune d'elles, les partisans de l'Algérie française (OAS) ou de l'Algérie algérienne (FLN, MNA et PCA). Entre 1954 et 1962, tant en métropole qu'en Algérie, les violences et les interdictions se multiplient : assassinats, enlèvements, internements, interdictions de parution et de déplacement...

Durant «les événements d'Algérie», de nombreux militantes et militants nationalistes, arrêtés en Algérie, sont transférés vers des prisons françaises. À Rennes, à Jacques-Cartier et à la prison des femmes, des dizaines d'indépendantistes algériens sont enfermés. La plupart sont des travailleurs émigrés dans l'attente de leur comparution ; tandis que les autres viennent directement d'Algérie. Cinq membres du FLN (Front de libération nationale) et plusieurs algériennes, condamnés à mort à Alger, séjournent dans les prisons rennaises. Ils seront graciés ultérieurement.

Si la plupart des détenus sont anonymes, certains sont des personnalités dont le parcours est remarqué, comme Henri Alleg et Rabah Bitat. Ce dernier, homme politique responsable du FLN, est condamné à une peine à perpétuité lors de son procès à Alger. Il connaît plusieurs prisons en Algérie et en France, dont Jacques-Cartier, avant d'être libéré dès le cessez-le-feu en 1962.

En janvier 1963, 1688 partisans de l'Algérie française sont emprisonnés en France. Parmi eux, quelques membres de l'OAS font connaissance avec les cellules de Jacques-Cartier et de la prison des femmes.

POUR ALLER PLUS LOIN

Fanny Layani, *Ce que la guerre fait aux prisons. L'impact de la guerre d'indépendance algérienne sur les prisons de métropole*, Criminocorpus.

Voir le QR code ci-contre.



L'évasion d'Henri Alleg

Henri Alleg, directeur du journal *Alger Républicain*, proche du Parti communiste et anticolonialiste, est contraint à la clandestinité en 1956. Les 11 et 12 juin 1957, il est arrêté avec Maurice Audin, lui aussi militant pour l'indépendance, puis torturé. Il réussit, de la prison, à faire publier l'ouvrage *La Question* diffusé clandestinement à 150 000 exemplaires. Il y dénonce ses bourreaux, les sévices, et y fait allusion au sort de Maurice Audin.

Le 16 juin 1960, Henri Alleg est condamné à dix ans de prison pour «atteinte à la sécurité extérieure de l'État et reconstitution de ligue dissoute». Suite à une plainte déposée par Madame Audin pour l'homicide volontaire de son époux et le transfert de l'instruction d'Alger à Rennes, Henri Alleg est envoyé de Barberousse à Jacques-Cartier le 26 juin 1960 pour témoigner au procès Audin. Avec l'appui de l'appareil communiste, il s'évade une nuit d'octobre 1961 de l'hôpital de Pontchaillou. Quarante ans après, dans *Mémoire algérienne*, Henri

Coupage de presse de Ouest-France, 3 octobre 1961, 510 W 10, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Rennes.



Gardien surveillant l'entrée de la chambre de l'hôpital Pontchaillou d'où Henri Alleg s'est évadé. La scène a vraisemblablement été reconstituée pour l'enquête, 510 W 10, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Rennes.

Alleg raconte son emprisonnement à Jacques-Cartier où les conditions de détention se sont progressivement améliorées suite aux grèves de la faim menées par les indépendantistes auxquels était refusé le statut de prisonnier politique. Il y évoque son arrivée, ses relations avec les Algériens et les personnels, ses complicités, la rédaction d'un second ouvrage *Prisonniers de guerre* et des évasions, dont la sienne qui le mène jusqu'à Prague :

« Je devais passer seize mois à la prison de Rennes avant mon évasion et, plus de quarante ans après, je garde de ce séjour le souvenir d'une étape presque reposante dans une période de ma vie faite, des années durant, de combats clandestins, de dangers toujours présents, d'angoisses et d'enfermement. L'accueil réservé aux politiques, calme et correct, surprenait ceux qui, transférés de Barberousse ou d'autres prisons d'Algérie, avaient encore dans les oreilles les hurlements et les insultes des surveillants chargés de les réceptionner à leur arrivée. Rien de tout cela à Rennes. »



Les mutineries de 1974

Un vent de protestation gagne les prisons au tout début des années 1970, à Toul, Nancy, Amiens, Lille et Nîmes. Des intellectuels et des professionnels se mobilisent au sein du Groupe d'information sur les prisons (GIP) pour confronter l'opinion publique aux réalités du monde carcéral. Ils signent un manifeste en 1971 dans lequel ils constatent : « *Peu d'informations se publient sur les prisons : c'est une des régions cachées de notre système social, une des cases noires de notre vie.* » Le Comité d'action des prisonniers, majoritairement constitué d'anciens détenus, est fondé par Serge Livrozet l'année suivante. Dans ce contexte, l'État réagit à travers une série de réformes qui assouplissent

certaines règles de la vie carcérale et accordent, entre autres, la création d'une commission d'application des peines dans chaque établissement et le recours à des réductions de peine⁴.

Ces mesures n'empêchent pas les prisonniers de continuer à réclamer leurs droits. Au cours de l'été 1974, des centaines de mutineries agitent les prisons, dont celle de Jacques-Cartier. À Rennes, les détenus ont des revendications concrètes pour améliorer leurs conditions de vie :

« *Suppression des tinettes qui par cette chaleur dégag[ent] une odeur insupportable; deux douches par semaine au lieu d'une; draps changés plus fréquemment; tampon apposé par l'administration sur le courrier plus discret; un transistor par chambre alors [que] la musique est diffusée par haut-parleurs (les musicassettes sont autorisées mais coûtent plus cher que les postes de radio).* »

⁴ Extrait de « *Mutineries à la prison Jacques-Cartier de Rennes. Des dégâts considérables : une centaine de cellules dévastées* », Ouest-France, 29 juillet 1974.

« Le grand soir » à la prison !

Le soir du 28 juillet 1974, une mutinerie a lieu à la prison Jacques-Cartier de Rennes. Le lendemain, les forces de l'ordre sont toujours sur place.
©PHOTOPQR/OUEST FRANCE/Guy Daniel.

A. H., alors moniteur de sport dans la prison, se souvient de mots échangés avec un détenu un jour de l'été 1974⁵ :

— « *Ce soir, c'est le grand soir!* »

— *Faut pas déconner!*

— *Non, non, je vous assure, ce soir au moins ils vont tenter. [...]*

Donc je vais voir le patron et je lui dis. Il me répond :

— *Ah non non, moi j'ai "mes mouches"...ça ne bougera pas.*

Ce que je ne savais pas c'était que le préfet lui avait téléphoné une heure avant pour lui demander :

— *Est-ce qu'il faut mobiliser des forces de police?*

— *Non, non ça ne bougera pas. »*

Quelques heures plus tard, les prisonniers cassent la plupart des portes de la prison — seuls un quartier inoccupé au sud et quelques cellules sont épargnés. Les insurgés se sont aperçus qu'on pouvait les enfoncer en tapant avec le lit. Même ceux qui ne

veulent pas sortir sont libérés de force. Ils saccagent l'infirmierie, mettent le feu aux ateliers. Ils occupent le toit de la terrasse sud une bonne partie de la nuit, jusqu'à l'arrivée des CRS. À 5 heures du matin, il n'y a plus personne dehors.

On regroupe les prisonniers, « l'ordre rétabli », les CRS repartent puis sont rappelés devant le refus d'obéissance des détenus face aux gardiens. A. H. se souvient de cette matinée :

« *Le lieutenant des CRS [...] a dit : "Maintenant, les choses c'est moi qui les règle, vous mettez un surveillant avec mes deux agents, vous ouvrez les portes, et c'est nous qui régnons..." Là ça été quand même terrible. J'avais dit, surtout, au surveillant : "Vous ouvrez la porte et vous vous planquez parce que vous vous allez rester, donc vous ne touchez à rien." [...] Vers 9 heures, j'étais appelé. Il y avait un détenu boursoufflé, on voyait plus ses yeux. Il avait descendu deux étages sans voir les marches. »*

⁵ Entretien avec A. H. réalisé en juin 2022.



Égrener le temps et cohabiter en détention

« S'il n'y avait pas le travail, ce serait affreux. Le travail c'est la moitié de la peine. Il y en a qui refusent ou ne peuvent travailler, c'est comme s'ils restaient deux fois plus longtemps⁶ » confie un détenu travaillant à la bibliothèque de Jacques-Cartier en 1984. La télévision, qui entre dans les cellules l'année suivante, vient aussi tromper l'ennui. Avant, certains détenus ingénieux arrivaient à faire des transistors.

La promiscuité entre les prisonniers aux profils très divers pose des problèmes, à commencer par la cohabitation dans les cellules. D'après A. H., à l'époque où il est surveillant, il n'y a pas de solidarité entre

⁶ Jean Gautier, « La Maison d'Arrêt de Rennes : une ruche dans une forêt de barreaux », Ouest-France, coupure de presse, 14 mars 1984.



Distribution de journaux à la prison, 25 décembre 2007, © PHOTOPQR/OUEST France.

En haut : Brochure d'une vingtaine de pages distribuée aux détenus de Jacques-Cartier.



les détenus : « C'est chacun pour soi ». Sous les yeux de R. A., lui aussi ancien surveillant, le racket est courant. Les condamnés pour délits sexuels ou pédophilie ne sortent jamais de leur cellule par peur. Les témoins de Jéhovah ne sont pas trop appréciés, car ils bénéficient de postes de travail aux vestiaires, à la distribution de médicaments, au nettoyage des greffes et des bureaux.

J.-P. L. M., indépendantiste breton, est emprisonné en 1977 pour une durée de quinze mois. On lui refuse sa demande de travailler. Dans sa cellule, ils ne sont que deux et il lit beaucoup : « Il y a des livres, comme la Bible ou le Seigneur des Anneaux, que je n'aurais jamais lu en entier si je n'avais pas eu cette opportunité. » Prisonnier politique, il se différencie des détenus de droit commun côtoyés dans une cour de promenade ou en jouant au football une fois par semaine :

« Les pauvres gars se faisaient tatouer, parfois sur le visage, pour jouer les durs, ce qui en rajoutait à leur malheur, parce qu'ils étaient d'abord des paumés. [...] On avait le droit de cantiner (nourriture, livres, bières...) à nos frais. Je recevais pour ma part un petit pécule mensuel de Skoazell Vreizh. Je me souviens que beaucoup d'entre nous stockaient la bière (on n'avait pas le droit d'en cantiner plus d'une à chaque fois.) On buvait le tout le samedi soir, pour avoir un peu d'ivresse. »

Picajo, le truculent

Picajo « reconverti », qui a embrassé une seconde carrière d'artiste doué après être passé par la case « prison », a bien connu Jacques-Cartier⁷ : « Quand je vois la photo de la prison, par drone, je me marre. Tu vois la grille, là ? La grille, elle n'était pas là quand j'étais là-bas. J'avais monté une évasion d'ici. C'était le chemin pour partir, sauf qu'ils ont trouvé les lames de scie dans le plancher, le copain était en bas. Ils sont montés dans ma cellule et on s'est retrouvés au mitard. Le mitard, c'est là. C'est la punition : t'as plus de droits, t'as plus rien, t'as la lumière nuit et jour. L'évasion c'est par là. Les mecs ne peuvent rien, c'est les "petites peines". Au départ, ils m'ont mis là, au dernier étage, dans les "petites peines", quand j'avais 19 ans. Je n'étais pas trop considéré comme dange-

⁷ Extraits d'un entretien avec Picajo réalisé en juillet 2022.



Ch. Gentilleau

Page de Ouest-France sur les suicides en prison accrochée sur le mur d'une cellule de Jacques-Cartier.



Picajo, première peinture de la série Pieds, huile sur châssis toilé, 1995. © Picajo

reux. Et, après, ils ont considéré que je devenais un petit peu dangereux, parce que je voulais m'évader et sauter le mur. En fait, dans la petite partie, c'était la petite délinquance. Ils se sont aperçus que je ne correspondais pas du tout au profil de la petite délinquance. Donc ils m'ont foutu dans les "grands quartiers", j'ai grimpé les échelons! [...]

Il raconte la suite de son premier braquage à Cesson-Sévigné avec un pistolet à bouillons : « Je suis sorti avec le coffre et j'engueulais les potes, parce que "vous êtes en retard les mecs!"... Mais j'ai partagé, en me disant que, comme ça, on n'allait pas me balancer. Et c'est là, l'erreur... Il y en a un qui m'a dénoncé, j'ai trouvé cela moche. C'était une belle histoire. Il n'était pas fait pour ce genre de trucs et l'autre pote, mon super pote Philou, s'est pendu, dans les "petits quartiers", dans cette cellule-là, après la condamnation. L'attente du jugement a duré quatre ans, pour dire qu'on était des canailles, de la graine d'ananas. [...] Jacques-Cartier, c'était ma première prison, j'y suis resté de 19 à 23 ans et demi. »

Le métier de surveillant

R. A., ancien surveillant, se remémore ses années à Jacques-Cartier⁸. Il se souvient du bruit quotidien des détenus qui tapent contre les portes, crient et s'invectivent d'une cellule à l'autre. Après un premier poste entre 1974 et 1982 à la maison centrale de Poissy, il est muté à Rennes où il reste jusqu'en 2002. Il surveille les étages. Deux équipes assurent un roulement la journée. La nuit, une première équipe de quatre surveillants et un gradé effectue leur service entre 19 heures et 1 heure du matin, puis une autre équipe prend la relève jusqu'à 7 heures. En 1994, il y a 97 surveillants pour 400 détenus. Une lettre ouverte du Syndicat local de la maison d'arrêt de Rennes, rédigée en 1995, fait état des nombreuses heures supplémentaires effectuées par le personnel.

R. A. occupe un poste avec des horaires fixes en journée à partir de 1991, et ce jusqu'en 2002. Son travail consiste à fouiller les corps des détenus, ceux qui entrent, qui se rendent et reviennent du parloir, ainsi que les sacs de vêtements apportés

⁸ Témoignage recueilli en avril 2021.



L'entrée dans Jacques-Cartier en 2000, © Photopqr/JM NIESTER/OUEST FRANCE

par les familles. Les parloirs se font derrière des hygiaphones en plexiglas jusqu'au début des années 1980. La séparation est enlevée à la demande des détenus, mais en contrepartie, la fouille devient obligatoire. R. A. fouille également ceux qui sortent de l'établissement pour aller chez le juge, au tribunal pour une audience ou à l'hôpital... Il récupère des objets interdits tels que de la nourriture, du dentifrice... Il ne connaît qu'un seul incident au cours de sa carrière : un couteau pris par un détenu alors que celui-ci lui demande un papier pour noter une adresse. Il retrouve l'objet volé dans la cellule du voleur qui voulait vendre l'objet à un autre détenu. À son époque, il n'y a pas encore les portables ou les stupéfiants. En retraite, il lui arrive de croiser des détenus dans Rennes qui l'interpellent avec un « Salut chef! ».



Ci-dessus : Personnel pénitentier à Jacques-Cartier, 2000, © Photopqr/OUEST FRANCE

Quand la sécurité crée de l'insécurité



Personnel pénitentier à Jacques-Cartier, 2000, © Photopqr/OUEST FRANCE.

A. H. a pratiquement fait toute sa carrière de surveillant à la « Tour Pointue », surnom donné à Jacques-Cartier. Il nous raconte les évolutions de son métier : « J'ai l'impression que ce n'est plus le même métier. Il faut savoir que quand je suis arrivé en 1970 à Rennes la moyenne d'âge de mon équipe était de plus de soixante ans. La façon de voir leur métier... ils géraient ça un peu comme un père de famille. Donc, parfois il y avait quelques distributions de claques, mais il n'y avait pas d'animosité. Le détenu n'était pas l'ennemi, pas les enfants... mais c'était des relations père-fils pratiquement. Par contre dans les dernières années, on avait l'impression que les détenus étaient devenus l'ennemi. »

Il explique ces changements en partie par « l'évolution même de la prison » : « Quand je suis arrivé à Jacques-Cartier, il n'y avait pas de grille qui séparait les étages. Il n'y en avait qu'une seule qui était du côté ouest, mais qu'au rez-de-chaussée. [...] Donc on avait le contact physique, à tel point que quand il y avait une messe le dimanche, il y avait 110 détenus, on était

trois surveillants autour. Moi, je ne me suis jamais senti en danger. »

De sa dernière visite de Jacques-Cartier, il rapporte : « Il y avait des grilles partout [...] » Son expérience lui a montré les problèmes que les dispositifs de sécurité peuvent engendrer : « À partir du moment où vous commencez à mettre des barrières, on commence à ne plus se connaître, à moins connaître les détenus. Il n'y a plus de contact. »

A. H. voit aussi le profil sociologique des détenus changer depuis le moment où il arrive à Rennes :

« Les délits ont changé énormément, car 80 % des délits étaient liés à la drogue, etc. Nous la drogue c'était l'alcool. Je dirais... pas les mêmes problématiques. Ceci étant, dire qu'ils sont plus dangereux à l'heure actuelle, j'en sais rien, je n'en suis pas convaincu. »



Vue intérieure de la prison après sa fermeture.



Œuvres réalisées par des mineurs détenus à Jacques-Cartier, dans le cadre d'un atelier avec l'artiste Philippe Saulnier animé par la Ligue en 2009.

Garder le contact avec le « dehors »

Une bénévoles pour l'association Lire et faire lire décrit ses visites à Jacques-Cartier où elle vient partager son plaisir de la lecture auprès des mineurs : « L'entrée dans le hall est très animée... tout le monde se mélange, échange : gendarmes et sortants, personnel extérieur et livreurs! »

La prison s'ouvre sur l'extérieur dans les années 1980, en accueillant notamment des associations. Mais les parloirs demeurent les seuls moments où les détenus peuvent être en contact avec leurs proches, toujours sous surveillance. À Jacques-Cartier, les familles peuvent trouver de l'aide auprès de l'association

Brin de Soleil qui œuvre pour maintenir les liens familiaux.

Flavie Boukhenoufa, directrice générale des services de la Ligue de l'enseignement – association vouée à l'éducation populaire –, travaille en tant que coordonnatrice culturelle auprès des détenus mineurs de Jacques-Cartier, entre 2008 et 2010. Le quartier des mineurs peut accueillir quatorze jeunes, entre 13 et 18 ans – certains majeurs peuvent y demeurer – en détention provisoire ou pour un reliquat de peine inférieur à un an. Son souvenir le plus marquant est celui des ateliers artistiques la semaine de Noël 2009 : « L'espace dédié aux activités pédagogiques est situé en face des cellules. Les surveillants ouvrent les portes et les détenus (entre 14 et 17 ans), en petits groupes de quatre à six participants, traversent le couloir pour rejoindre la médiatrice et l'artiste. Tout doit être préparé en amont, notamment la liste des matériels, car il est difficile de faire rentrer des objets en prison; cela demande beaucoup d'anticipation et des validations. [...] Les jeunes ont apprécié les activités parce que c'était un moment d'expression libre; cependant, beaucoup ne voulaient pas participer⁹ ».

Parfois, et selon le profil du jeune détenu, des permissions de sortie sont accordées pour se rendre, par exemple, aux Champs Libres, au festival Étonnants Voyageurs ou aux Trans Musicales.

⁹ Témoignage recueilli le 18 juillet 2022.



Un parloir à Jacques-Cartier.

Parloirs sauvages et voisinage

Madame Huon est élue au Conseil général pendant une trentaine d'années, jusqu'en 2015. En tant que représentante de la collectivité pour le Conseil de surveillance des prisons d'Ille-et-Vilaine, elle se rend régulièrement à Jacques-Cartier : « Pénétrer à l'intérieur [n'est] pas une banalité. » Son rôle est d'alerter des manquements qui rendent la vie insupportable en prison. Les relations avec le voisinage s'ajoutent à la longue liste des problèmes de Jacques-Cartier : « Le 13 novembre 2000, j'alerte Madame Lebranchu, garde des Sceaux, par un courrier, sur la situation des abords de Jacques-Cartier et, notamment, l'allée Léon Le Berre. La cohabitation entre riverains et détenus est réellement

insupportable. Lors des parloirs sauvages, les familles et amis stationnent dans la rue, ils hurlent pour se faire entendre, la sécurité n'est plus assurée. La police intervient et conseille aux voisins de ne pas rester dans leur jardin, de rentrer chez eux, à l'intérieur de leurs maisons. Cette fois, il s'agit d'un autre type de privation de liberté, je suis affligée. » [...]

« La ville crée alors une commission de veille avec les riverains qui connaissent la prison mais de l'extérieur. Des réunions communes sont organisées avec des représentants des voisins qui sont alors invités à visiter les établissements. Leur regard se modifie, une forme de compréhension, de prise de conscience de la vie à l'intérieur, s'installe. L'hostilité diminue, mais les problèmes réels demeurent, particulièrement dans l'extension moderne, dans laquelle sont regroupés certains détenus¹⁰. »

¹⁰ Entretien réalisé le 29 juin 2022.



Barbelés avec les restes tombés des yoyos (cordes bricolées par les détenus pour se transmettre des objets).

M. le Maire,
J'habite dans un immeuble voisin de la prison Jacques-Cartier et je me permets de vous écrire au sujet de cette dernière. En effet, je viens de recevoir ma taxe d'habitation que je trouve un peu élevée si l'on considère notre cadre de vie. Pour exemple, dans la nuit du 2 au 3 de ce mois, des individus venaient vers 2 heures du matin avec une voiture volée, sans permis, pour appeler puis converser à haute voix avec leurs amis encore enfermés, eux. Pour se vanter de leurs exploits énoncés rapidement ci-dessus.

Lettre de Madame M. à Monsieur le Maire, Rennes, le 3 octobre 1996, 1397 W2, Archives municipales de Rennes.

L'association Champs de Justice se réjouit de l'ouverture partielle de l'ancienne prison Jacques-Cartier à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.

Ce livret raconte un lieu d'enfermement par les hommes et les femmes qui y ont séjourné ou travaillé, par ceux qui, de l'intérieur ou de l'extérieur, ont vu et entendu ce qui se passait dans son enceinte. Nous avons glané des témoignages, des archives et des illustrations en partenariat avec l'association Cartier Libre. Nous espérons que la lecture de ces quelques pages vous donnera l'envie d'explorer le passé de cet endroit où se retrouvaient ceux que la société avait condamnés.

Ce livret, imprimé par la ville de Rennes, a pu être réalisé grâce au soutien financier de Rennes Métropole. Il doit aussi, surtout, aux témoignages des personnes que nous avons rencontrées et qui ont souhaité partager leurs regards et leurs expériences. Nous les remercions très sincèrement.

Champs de Justice souhaite la création d'un espace dédié à une meilleure connaissance de la Justice au sein de Jacques-Cartier. Au-delà de la restauration architecturale ouvrant ce lieu d'une grande valeur patrimoniale au public, nous proposons qu'y soient développées des actions culturelles et de médiation faisant le lien entre les lieux d'enfermement et la justice à travers des formations, des procès fictifs, des animations, des expositions, des projections...



Visite à la Tour Pointue (surnom populaire donné à Jacques-Cartier)

Imaginez-vous accueilli par un policier, présenté à un juge, puis devant un tribunal dans une salle d'audience avec des juges et des avocats... avant d'être conduit à l'écrou et accompagné dans votre cellule par un gardien.

Champs de Justice défend ce projet qui aurait toute sa place au sein des 9500 m² constituant la partie historique de la prison, aux côtés d'autres activités citoyennes et culturelles en lien avec le quartier et au-delà.

N'hésitez pas à suivre nos activités en vous inscrivant à notre lettre d'information sur notre site champsdejustice.fr ou à nous rejoindre pour participer à l'un de nos groupes de travail.

Pour l'association Champs de Justice
Christian Gentilleau

Champs de Justice, association de citoyen-ne-s, vise à :

- *aider le grand public à comprendre le fonctionnement de la Justice, à la démystifier, à la rendre plus proche de chacune*
 - *à œuvrer pour la création d'un lieu de culture dédié à l'histoire récente de la Justice*
 - *à solliciter la participation citoyenne pour appréhender le rôle de la Justice dans les différents domaines de la vie.*
-

L'association Cartier Libre est un collectif interdisciplinaire qui met en place des dispositifs de recherche et de médiation scientifique autour de l'histoire et des mémoires de la prison Jacques-Cartier à Rennes. Ce travail vise à penser ensemble construction des savoirs historiques et médiation scientifique, et à faire de ce lieu d'enfermement non seulement un objet d'histoire mais également un enjeu des mémoires urbaines et citoyennes.



Projet de réhabilitation de Jacques-Cartier imaginé par Théo Coelho et Jérémy Roy, École nationale supérieure d'architecture de Bretagne.

Pour aller plus loin
avec Champs de Justice ➔



Instants **Bénévoles**

Bénévoles:

- ③ **Choisissez** les événements qui vous intéressent.
- ③ **Accédez** à toutes les informations utiles à votre mission.
- ③ **Rejoignez** la communauté.



instants**benevoles**.fr

proposé par

quick.off



MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.
Entreprise régie par le Code des assurances. Crédit photo: Skynesher/Gettyimages.



CONTACT

Champs de Justice
Association loi 1901
contact@champsdejustice.fr
Tél. 06 84 53 87 70
www.champsdejustice.fr

*Ce livret a été réalisé par un groupe de travail de l'association Champs de Justice,
avec la participation de l'association Cartier Libre.
Coordination éditoriale : Lola Lorant - Mise en page : Yves Bigot - Impression : Ville de Rennes
Avec le soutien de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole.
Reproduction interdite sauf autorisation.*